

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 959 publiée le 18 septembre 2023

MESSES SUPPRIMEES A PARIS LES SPOLIES NE LACHERONT RIEN



Paix Liturgique : François de Montrouge, vous êtes un observateur averti du diocèse de Paris. Deux ans après les mesures d'interdiction prononcées par l'archevêque, Mgr Michel Aupetit, en application du Motu proprio *Traditionis custodes*, quelle est la situation des fidèles attachés à la liturgie traditionnelle dans la Capitale ?

François de Montrouge : Aujourd'hui encore les fidèles parisiens restent douloureusement marqués par la sévérité des mesures prises en septembre 2021 par l'archevêque d'alors qui a appliqué *Traditionis Custodes* dans toute sa rigueur : pas moins de 6 messes en semaine et 3 messes dominicales ont été supprimées et 6 lieux de culte ont été rayés de la carte. Ce qui fait que le diocèse de Paris détient le Record du Monde du nombre de lieu de culte supprimé en application de T.C. ! Bref, un des nombreux points positifs du remarquable bilan de Mgr Aupetit à la tête du diocèse de Paris... si vous me permettez un peu d'ironie.

Dans le détail, ont disparues en semaine la messe du lundi à Sainte-Clotilde (7e), la messe des étudiants du mercredi à Saint-François-Xavier (7e) à laquelle il faut ajouter la messe mensuelle des guides le dimanche après-midi assurées par un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre, la messe du vendredi à la chapelle Notre-Dame de la Visitation (14e), la messe du mercredi à Notre-Dame de l'Assomption de Passy (16e), les messes des mercredi et jeudi à Saint-Georges de La Villette (19e) ; le dimanche la messe du matin à Saint-Georges de La Villette (19e) et la messe du soir à Notre-Dame du Travail (14e).

Paix Liturgique : En effet, le bilan des suppressions est conséquent. Les catholiques parisiens s'attendaient-ils à une application aussi rigoureuse de *Traditionis Custodes* ?

François de Montrouge : La dureté des mesures annoncées le 8 septembre a été une surprise pour beaucoup car nombre de fidèles et de prêtres diocésains de

différentes sensibilités pensaient que le successeur d'André Vingt-Trois jouerait la carte de l'apaisement et ne rallumeraient pas les feux de la guerre liturgique dans la Capitale, d'autant que globalement les choses se passaient dans la paix et la tranquillité depuis de nombreuses années. En outre, faut-il rappeler qu'à Paris (où il n'y a pas de paroisses personnelles), les fidèles de rit traditionnel sont tout à fait intégrés dans la vie de leur paroisse bi-ritualiste et participent aux activités paroissiales et diocésaines ?

Paix Liturgique : Vous dites qu'il n'y a pas cette forme de cloisonnement entre fidèles de la forme ordinaire et fidèles de la forme extraordinaire comme certains responsables diocésains peuvent le déplorer dans d'autres diocèses.

François de Montrouge : Parfaitement. Les mêmes fidèles qui avant *Ecclesia Dei* ou *Summorum pontificum* allaient à la messe de Paul VI et s'investissaient dans le catéchisme, le patronage, les œuvres de charité, ou encore l'organisation de la fête paroissiale, etc. ont, une fois obtenu la célébration du rit traditionnel dans leur paroisse, continué naturellement à s'investir dans les différentes activités au service de tous et de toutes. On se connaît, on se fréquente, on s'entraide avant comme après la mise en place des célébrations traditionnelles.

Paix Liturgique : Peu après avoir promulgué son motu proprio *Traditionis custodes* le pape François est revenu sur ce sujet en affirmant que sa décision avait été prise à cause de ses craintes de voir les fidèles attachés à l'*usus antiquior* devenir un danger pour l'Unité de l'Eglise. Si je vous comprends bien, ce ne semble pas avoir été le cas à Paris ?

François de Montrouge : De toute évidence, les fidèles parisiens attachés à l'*usus antiquior* ne menace en rien l'Unité de l'Eglise à Paris. Même Mgr Michel Aupetit qui ne porte pas les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle dans son cœur l'a reconnu d'une certaine manière en octobre 2021. A des fidèles qui l'interrogeait sur l'éventuelle présence d'une "idéologie du retour en arrière" qui avait cours dans certains pays selon le Pape François, Mgr Aupetit avait répondu sans détour qu'il n'y en avait pas à Paris. Dont acte.



Paix Liturgique : Pourquoi alors Mgr Aupetit a-t-il pris ces décisions radicales puisque comme vous le rappelez la célébration de la forme extraordinaire ne posait pas problème dans le diocèse ?

François de Montrouge : Seul lui pourrait répondre de façon précise à votre question mais il n'est plus en poste. Ce qui est sûr c'est que les raisons données officiellement par la hiérarchie diocésaine ne satisfont pas les fidèles. Permettez-moi de revenir sur la manière dont ont été annoncées les restrictions à la

rentrée 2021. C'est un peu ancien mais je crois que ce qu'il s'est passé à Paris est tout à fait significatif de l'attitude de certains évêques et vicaires hostiles au rit traditionnel en France.

Paix Liturgique : Je vous en prie. Allez-y !

François de Montrouge : Tout d'abord, le 8 septembre autorisation de célébrer est accordée seulement dans 5 églises et chapelle - Saint-Roch (1er), Saint-Eugène (9e), Notre-Dame du Lys (15e), Sainte-Jeanne de Chantal (16e), Saint-Odile (17e) par l'archevêque de Paris exclusivement à des prêtres bi-ritualistes diocésains (*ceux appartenant à des instituts ex Ecclesia Dei comme par exemple l'abbé de Labarre (FSSP) sont désormais proscrits et interdits de toute célébration même pour des remplacements ponctuels*).

Rebondissement, le 14 septembre où une vidéo de Mgr Patrick Chauvet, vicaire épiscopal en charge de la célébration selon le missel de 1962, est postée. Mgr Chauvet se veut rassurant concernant le sort des paroisses désormais privées de célébration : « *Que les fidèles ne s'inquiètent pas. Quand il y aura la mise en place d'une célébration, il y aura des prêtres de Paris qui célébreront selon les deux missels* ». Ouf ! pouvait-on se dire. Il ne s'agissait que d'une suspension du culte. Sauf que la plupart des paroisses visées par les interdictions étaient déjà desservies par des prêtres bi-ritualistes.

Paix Liturgique : Pensez-vous que la vidéo de Mgr Chauvet était une manœuvre dilatoire du diocèse visant à gagner du temps et endormir les fidèles ?

François de Montrouge : Je pense cette hypothèse tout à fait crédible. D'autant que dans le même temps, on avait la confirmation par des prêtres parisiens concernés par ces interdictions qu'il s'agissait bien de décisions définitives et sans appel.



Paix Liturgique : Pourtant la célébration de la messe du mercredi des étudiants, un temps suspendue, a belle et bien repris...

François de Montrouge : Vous avez raison de mentionner cet événement. C'est à cause ou plutôt grâce à une mobilisation exemplaire. Souvenez-vous que 200 à 300 jeunes décidèrent d'investir chaque mercredi l'église Saint-François-Xavier à l'heure de la célébration désormais interdite pour y réciter le chapelet. Devant la mobilisation relayée par des vidéos spectaculaires postées sur les réseaux sociaux, le diocèse a dû reculer et rétablir la messe des étudiants qui néanmoins était délocalisée à la chapelle Notre-Dame du Lys dans le 15ème arrondissement. Une passe d'arme qui fait se demander si nos hommes d'Eglise n'entendent que

le rapport de force ?

Paix Liturgique : Revenons à votre développement initial.

François de Montrouge : Nouveau rebondissement, le 10 octobre 2021. Venu présider les festivités du centenaire de la paroisse Saint-Dominique, Mgr Aupetit est interrogé à la sortie de la messe par une famille du 14ème arrondissement. L'archevêque de Paris nie l'évidence : « *Je n'ai pas supprimé de messe. J'ai rencontré le Pape il y a 15 jours, je lui ai demandé : Est-ce qu'on peut continuer à célébrer les messes dans les églises où on a les deux formes ? Le Pape a répondu : Il n'y a pas de problème ! Voilà, j'ai continué à autoriser dans les églises où il y a les deux formes.* »

Paix Liturgique : C'est stupéfiant ! N'importe qui peut constater que ses propos ne correspondent pas à la réalité des faits.

François de Montrouge : Et ce n'est pas fini. Le 19 octobre 2021, nouvelle variation de Mgr Aupetit qui invoque cette fois un manque d'effectif. Profitant de la messe annuelle des responsables politiques, des paroissiens de Sainte-Clotilde viennent l'interroger. L'archevêque prétexte un manque de prêtres célébrant selon le missel de 1962 dans le diocèse qui ne permet pas de maintenir la messe du lundi dans la paroisse. Des fidèles lui proposent alors de trouver le(s) prêtre(s) disponibles. Mgr Aupetit accepte. A cette condition, la célébration selon le missel de 1962 pourrait reprendre. Les fidèles de Sainte-Clotilde trouvent sans difficulté des prêtres disponibles mais la démission de Mgr Aupetit le mois suivant interrompt le processus.

Enfin, le 1er mars 2023, Mgr Patrick Chauvet (1) est interrogé par des fidèles du collectif Sainte-Geneviève sur l'absence de reprise des célébrations. Plutôt mal à l'aise, Mgr Chauvet déclare que Mgr Aupetit a « *invoqué l'Esprit Saint* » (sic) peu avant la fin de son mandat et a considéré désormais ces communautés « *si petites* » que les messes ne méritaient pas d'être rétablies. Nous reviendrons sur l'inanité de cet argument ultérieurement si vous me le permettez. Enfin après plus d'un an et demi, un officiel reconnaît ce que chacun avait compris dès le début des hostilités.



Paix Liturgique : Eliminer les groupes stables de fidèles de taille moyenne en espérant que cela passe sans trop faire de vague, c'est bien cela ?

François de Montrouge : Vous avez bien compris. Or, deux ans après les mesures d'interdiction, le cadavre bouge encore ! L'euthanasie des groupes stables de fidèles programmée par le Docteur Aupetit(2) a échoué. Ils restent mobilisés et déterminés à obtenir réparation.

Paix Liturgique : Vous pointez du doigt l'inconstance de la parole épiscopale. Quels enseignements retenez-vous à l'issue de cette séquence ?

François de Montrouge : Les propos tenus par les plus hauts responsables du diocèse de Paris ont été fluctuants, contradictoires et même, osons le dire, mensongers. Ces événements démontrent l'incapacité de l'évêque du lieu et de ses vicaires à assumer en public leurs décisions injustes. Pourquoi n'ont-ils pas le courage de parler franchement ? Pourquoi tant de faux-fuyants et de manœuvres dilatoires ? Ont-ils peur de dire la vérité crue aux fidèles ?

D'une grande brutalité, ces suppressions de messe, en particulier celles du dimanche, ont été ressenties comme injustes et vexatoires. Ce sont des centaines de catholiques qui ont vu leur vie spirituelle bouleversée. Ni Mgr Aupetit, ni Mgr Ulrich qui lui a succédé sur le siège archiépiscopal ni même leurs vicaires n'ont manifesté la moindre bienveillance envers ces fidèles. Considérés comme des catholiques de second ordre dans la Capitale, ils n'ont reçu aucun signe de compassion, aucune parole consolante susceptible d'apaiser leur peine.

Paix Liturgique : Vous attendiez-vous à quelque chose de la part des responsables diocésains parisiens ?

François de Montrouge : Figurez-vous que trois jours avant l'officialisation des interdictions, Mgr Aupetit publiait une lettre pastorale où il plaidait pour « *la fraternité* » et « *l'accueil inconditionnel de tous* » dans le diocèse. Je ne plaisante pas ! Je constate simplement que les évêques multiplient les effets d'affichage. Des discours pleins de bons sentiments plaident pour une Eglise plus accueillante, plus inclusive, « *para todos, todos, todos* » comme a scandé le Pape François lors des JMJ à Lisbonne. Mais dans le diocèse de Paris, les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle se trouvent être les dindons de la farce.

Paix Liturgique : N'êtes-vous pas un peu naïf ? Les promesses n'engagent-elles pas que ceux qui les écoutent ?

François de Montrouge : Sans doute un peu mais tout de même pour des évêques, ça ne fait pas sérieux. N'ont-ils pas un devoir d'exemplarité ? Dans ces dossiers, ils se comportent plus comme des politiciens froids et cyniques, plutôt que comme les dignes successeurs des apôtres ou simplement comme des Pères ? Car, ne l'oublions pas, ils sont les Pères des femmes et des hommes de leurs diocèses... Tout évêque qu'ils sont, ils ne doivent pas oublier qu'ils auront à répondre de leurs comportements scandaleux et de leurs décisions injustes durant leur ministère quand ils passeront devant le divin Créateur.

Paix Liturgique : En Ile-de-France et en régions les relations entre fidèles de rit traditionnel et responsables diocésains ne sont pas toujours frappées du sceau de la confiance. La façon de procéder des responsables parisiens vous semble t-elle typique de ce qu'il se passe dans d'autres endroits ?



François de Montrouge : Je dois répondre pas l'affirmative. Les informations que rapportent Paix Liturgique sur le sujet sont édifiantes. Je pense particulièrement à un diocèse de l'ouest francilien et dans plusieurs autres diocèses dans le centre de la France et la moitié Est.

Paix Liturgique : Et après la nomination de Mgr Laurent Ulrich sur le siège épiscopal en mai 2022, que s'est t'il passé ?

François de Montrouge : Tout d'abord, les groupes stables de fidèles touchés par les interdictions ont poursuivi leurs chapelets hebdomadaires mis en place dès septembre 2021 dans les paroisses ou hors-les-murs comme à Notre-Dame du Travail (14^{ème}), les dimanches sur le parvis ou à Saint-Georges de La Villette le mercredi à 17h dans l'église. Ils ont écrit à Mgr Ulrich pour l'informer de leur situation et demander que justice leur soit rendue. Près de 12 courriers courtois et respectueux lui ont été envoyés en l'espace de 14 mois, tous restés sans réponse.

Paix Liturgique : Etes-vous plutôt optimiste quant à la suite ?

François de Montrouge : On me demande souvent ce que je pense de tel ou tel prêtre ou évêque. J'ai pour principe de répondre que je me fis peu à la réputation. Je juge les personnes sur leurs actes.

Paix Liturgique : Justement, il y a eu des décisions favorables en première partie d'année. La Fraternité Saint-Pierre a reçu une lettre de mission dans le diocèse de Paris. Il y a eu les confirmations selon le rit traditionnel. Ne sont-ce pas des signes forts ?

François de Montrouge : Tout à fait. Je voudrais être optimiste dans le sens où Mgr Ulrich a fait preuve de libéralité en laissant célébrer l'abbé de Labarre (FSSP) le mercredi à Notre-Dame du Lys, ce qui n'était pas permis sous Mgr Aupetit. De plus, une messe d'action de grâce en rit traditionnel a été accordée de façon exceptionnelle le 12 mars dernier dans une paroisse de rit ordinaire de la Rive Gauche. Les confirmations qui ont été administrées ont été une heureuse surprise. Après la parution du rescrit du Pape François le 20 février restreignant le pouvoir des évêques, peu s'y attendaient.

Néanmoins, je reste pessimiste car on observe des suppressions de messes comme à la paroisse Saint-Odile où la célébration du lundi soir a été supprimée par le curé, l'abbé Stéphane Biaggi sous le prétexte spécieux d'un manque de prêtre. De plus, à la chapelle Notre-Dame du Lys la messe du dimanche matin a été supprimée au mois de juillet.

Paix Liturgique : Décidément, le manque de prêtres disponibles est un argument facile et à la mode à Paris pour justifier des suppressions intempestives.

François de Montrouge : Effectivement, c'est la tactique bien connue du salami.

Pessimiste aussi parce que Mgr Ulrich n'a pas manifesté l'intention de rétablir les messes supprimées. Dans un entretien au Figaro le 7 avril 2023, il a déclaré à Jean-Marie Guénois « *Il y a cinq lieux dans Paris qui permettent de célébrer la liturgie dans l'Ordo ancien. Ce n'est pas rien. Ils ont été maintenus et sont répartis pour être facilement rejoints* ».



Paix Liturgique : Partagez-vous l'avis de l'archevêque de Paris ?

François de Montrouge : Point du tout. C'est l'occasion de démentir les propos tenus par Mgr Chauvet le 1er mars dernier et ceux de Mgr Ulrich.

Je vais prendre l'exemple de Notre-Dame du Travail située Rive Gauche dans le 14ème arrondissement. Supprimer la messe traditionnelle du dimanche soir qui y était célébrée depuis 12 ans ne s'imposait en rien. Cette décision a profondément déséquilibré l'offre liturgique entre la Rive Droite et la Rive Gauche de la Seine. Il y a 3 messes diocésaines le dimanche soir Rive Droite (Sainte-Odile, Saint-Roch, Saint-Eugène) auxquelles s'ajoutent celles du Centre Saint-Paul (IBP) et de la Chapelle Notre-Dame de Consolation (FSSPX) contre zéro Rive Gauche depuis l'interdiction faite à Notre-Dame du Travail. Aujourd'hui, la seule solution étant pour les habitants du secteur Sud de se rendre à la messe de 18H30 à Saint-Nicolas du Chardonnet (FSSPX).

Paix Liturgique : C'est peut-être ce qu'espérait Mgr Aupetit au vu de l'évolution constatée à Notre-Dame du Travail ?

François de Montrouge : En effet, peut-être voulait-il déporter et enfermer ces fidèles dans le "ghetto lefebvrisme" ? Ce qui est sûr c'est que les interdictions ont cassé la dynamique. La fréquentation de la messe de 18 heures à Notre-Dame du Travail était en nette croissance depuis 2019 grâce notamment à l'arrivée d'étudiants et de jeunes couples avec ou sans enfants. On comptait entre 40 et 90 personnes, soit une meilleure affluence que nombre de messes du soir célébrées en rit moderne à Paris, et mieux que Saint-Odile ou Saint-Eugène. En clair, il n'y avait pas d'urgence démographique à y interdire le culte traditionnel sauf peut-être une urgence idéologique. L'abbé Perruchot qui s'investissait beaucoup depuis de nombreuses années pour cette messe a été très peiné de la décision prise par l'archevêque.

Paix Liturgique : Mais n'est-ce pas aussi le cas des arrondissements de l'Est de Paris ?

François de Montrouge : Oui, effectivement. La suppression des trois messes hebdomadaires à Saint-Georges de La Villette dans le 19ème arrondissement n'obéit à aucune logique "rationnelle". Elle crée un vide dans l'offre liturgique *vetus ordo* dans le Nord-Est parisien. Or, ces arrondissements sont très densément peuplés et historiquement sous-équipés en transport en commun. Comment Mgr Ulrich peut-il justifier le sacrifice d'une communauté de fidèles laissant ainsi tout un secteur de la Capitale sans solution de proximité pour assister à la messe traditionnelle le dimanche ? Si les lieux de culte "*sont répartis pour être facilement rejoints*" comme Mgr Ulrich l'a dit au Figaro, c'est peut-être le cas pour certains mais pas pour tous, notamment quand on habite dans le Nord-Est de Paris.

Paix Liturgique : D'autant qu'il me semble que les fidèles de cette paroisse n'avaient rien de bourgeois et constituaient une communauté très multiculturelle ?

François de Montrouge : Vous avez raison. La messe de 9h30 célébrée selon le rit traditionnel rassemblait des personnes d'origines diverses : des français modestes, d'autres plus bourgeois, des fidèles immigrés de première ou seconde génération issus des communautés haïtienne ou d'Inde ou d'Asie du Sud-Est. Et cela jusque dans le service de l'autel où des jeunes bigarrés étaient encadrés par un catholique à l'accent british. Bref, un exemple réussi de vivre-ensemble que l'archevêque Aupetit a voulu éliminer. Aujourd'hui encore, je puis vous dire que la pilule des interdictions n'est toujours pas passée et ne passera pas auprès des paroissiens de Saint-Georges.

Paix Liturgique : Comment voyez-vous la rentrée ?

François de Montrouge : Les chapelets vont continuer en paroisse. D'une part, parce que la prière est toujours bonne conseillère, d'autre part, parce que les fidèles sont déterminés à recouvrer ce qui leur est le plus cher. Le droit imprescriptible pour tout catholique d'avoir accès aux sacrements et au premier d'entre eux l'eucharistie ne se discute pas.

Paix Liturgique : Mgr Laurent Ulrich connaît la situation. Le pensez-vous capable d'ouverture ?

François de Montrouge : Nous verrons bien. En tout cas, il l'a montré par le passé. En satisfaisant les demandes légitimes des fidèles parisiens attachés à la liturgie traditionnelle, il a l'occasion de faire l'unanimité autour de sa personne. Dans le cas contraire, l'automne pourrait réserver quelques surprises.

(1) Mgr Chauvet est déléguée de l'archevêque depuis au moins 2008 pour l'usage du Missel de 1962.

(2) Michel Aupetit a exercé comme médecin généraliste à Colombes (92) de 1979 à 1990 avant d'entrer au séminaire de Paris.